

# Vie syndicale

## Rentrée en lutte pour la CGT Educ 58 et son UL

L'annonce de la suppression de deux classes (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) dans un des collèges du département, a généré un conseil d'administration assez houleux. En effet, cela aurait eu pour conséquence de passer d'une quinzaine d'élève par classe à une trentaine.

Grâce à l'impulsion de la CGT Educ'action 58 et de l'UL du Morvan, un mouvement de grève et une manifestation en mai dans les rues de Château-Chinon ont réuni 99 % des enseignants de l'établissement en grève ce jour-là et quelques parents d'élève.

Cet établissement en REP (réseau d'éducation prioritaire) doit recevoir **plus de moyens pour fonctionner** (des subventions pour projet, des classes à effectif réduit). De plus, le collège possède une classe ULIS (unité locale d'inclusion scolaire) qui reçoit des élèves en situation de handicap ainsi qu'une classe SEGPA. La suppression des moyens rendent impossible l'inclusion de ces élèves dans certains cours comme cela est prévu, par manque de place et des conditions de travail difficiles.

La colère des personnels a été entendue car des propositions de dédoublement de classe ont été faites dans certains cours à grand renfort d'heures supplémentaire au lieu des 26 heures poste réclamées.

En juin, la visite de la DASEN n'avait rien apporté de nouveau à part une remontée de bretelle pour tout le monde. N'écoutant guère la colère des personnels, on charge la mule en proposant que les 6<sup>ème</sup> SEGPA, auparavant dans leur classe, soient inclus dans les classes de 6<sup>ème</sup> classique transformant en co-animateurs les enseignants spécialisés en charge habituellement de cette section. Pendant les vacances, un préavis de grève de la CGT Educ'action fut déposé. Une délégation de 5 enseignants et de deux délégués syndicaux (SNES et CGT) a été reçue dès le lendemain de la rentrée au rectorat. Elle a obtenu l'abandon du projet « SEGPA » et la nomination d'un TZR (remplaçant) pour l'année en Histoire/géographie et des heures supplémentaires.

Les réseaux d'éducation prioritaire (REP) permettent aux établissements concernés de toucher plus de subventions pour un désenclavement et des

conditions d'études plus favorables dans des zones défavorisées. Cependant les zones urbaines se voient plus doter en REP alors que les établissements ruraux ont les mêmes difficultés (précarité, pauvreté culturelle, illettrisme). Petit à petit les REP disparaissent du département en même temps que la population le quitte alors que les résultats aux examens montrent la nécessité de maintenir ces dispositifs en place aussi bien en zone urbaine que rurale.

La volonté de supprimer les classes SEGPA n'est pas nouvelle et la réforme du collège avec un cycle III (CM1/CM2/6<sup>ème</sup>) renforce l'orientation des élèves en SEGPA en fin de 6<sup>ème</sup>. Cependant la liaison école-collège ne fonctionne pas par manque de moyens. D'où la volonté de créer des écoles du socle rendant obligatoire cette liaison au détriment des personnels et de leurs conditions de travail.

Pour les personnels du collège, la lutte continue car la revendication des 26h-poste n'a pas abouti. On pourra compter sur la CGT pour la poursuivre. La faiblesse des moyens obtenus par la lutte en appelle d'autres dans l'avenir pour que les REP ruraux ne soient pas les parents pauvres de l'Éducation Nationale.

